

L'an Deux Mille Vingt Six le mardi 6 octobre
à dix-huit heures



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
N°20261006-01

Département SARTHE
Arrondissement du Mans

Le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel communautaire
en séance publique sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUHIER.

CONVOCATION

Date : 30 octobre 2026

Affichage : 30 octobre 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. GOUHIER SÉBASTIEN, MME MASSOT-GRANGER AUDREY, M. LAMBERT GÉRARD,
M. POUSSE GILLES, M. PROVOST KÉVIN, MME LE DILLY SYLVIE, M. MESNIL
CHARLES ET M. GUYON OLIVIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 9

Quorum : 5

Présents : 8

Pouvoirs : 0

Votants : 8

ÉTAIT ABSENT

M. RICHEL BRUNO.

VOTE

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. GUYON OLIVIER.

1. DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Le Président soumet aux membres du Bureau présents à la dite réunion l'approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Ne participe pas au vote car absent à la précédente réunion : M. MESNIL Charles.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la précédente séance.

À Écommoy, le 8 octobre 2026

Le secrétaire de séance,
Olivier GUYON

Le président,
Sébastien GOUHIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes. Le dépôt d'un recours ne suspend pas la décision.

ACTE MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET LE 08/10/2026